VILLE DE SEES
61500

Délibération n° **058/2023**

Domaine et patrimoine : 3 – 3.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2023

Date de convocation : 28/09/2023
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 19 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de Conseillers votants : 23
Date d'affichage : 17/10/2023

VOTE : Voix Pour : 21 Voix contre : 0 Abstentions : 2

L'an deux mil vingt-trois le 11 Octobre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, M. Christophe ROBIEUX, M. Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoints, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, Mme Véronique BARIA UGUEN, M. Richard PAUPY, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Patricia CHARPENTIER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Jean-Marc LETELLIER, Mme Hélène DEBACKER, M. Raymond FREBET, M. Nicolas BUSNOT

Absents Excusés : Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, Mme Martine BIDAULT, M. Antoine BIGNON, M. Florian MENAGER, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Jean-Paul SAUVAGET, M. Christian RICHARD.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE à Mme Florence LECAMUS, M. Antoine BIGNON à M. Mostefa MAACHI, M. Florian MENAGER à M. Christophe ROBIEUX, M. Christian RICHARD à Mme Hélène DEBACKER.

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX,

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Vidéoprotection : Convention relative à l'usage du réseau éclairage public

➲ **Rapporteur : M. MAUSSIRE Adjoint aux travaux**

Dans le cadre du projet de déploiement de caméras de vidéoprotection porté par la Commune, la Communauté de Communes des Sources de l'Orne, gestionnaire du réseau d'éclairage public suite au du transfert de compétence, a autorisé la Commune à installer ou faire installer pour son compte et sous son contrôle, ses équipements (caméras) sur les supports et installations d'éclairage public.

Afin de définir les droits et les obligations de chacun, une convention a été établi entre la Ville et La CdC des Sources de l'orne.

Les membres du Conseil municipal ont été destinataires de la convention et il est demandé de :

- Valider cette convention
- Et d'autoriser le Maire à signer la convention

➲ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 2 abstentions (Mme Hélène DEBACKER + pouvoir de M. Christian RICHARD)** :

➢ **Valide** la convention entre la Ville et la Communauté de Communes telle qu'elle a été présentée et dont une copie est jointe à la présente délibération ;

➢ **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention avec la CdC.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI

MAIRIE DE SEES (ORNE)

Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 17 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture
061-216104646-20231011-Del-058-2023-DE
Date de télétransmission : 17/10/2023
Date de réception préfecture : 17/10/2023